

MAIRIE DE FONTAINE LE PUIITS

----- COMpte RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 04 avril 2013, sous la présidence de Monsieur Marin SOLLIER, Maire.

Présents : Marin SOLLIER, Bernard CHATELLET, Bernard RISTAT, Laurence LEMOINE, Alain CULLET, Hubert FRATICELLI, Serge CHAVOUTIER, Maryse CHAVOUTIER, Jean Marc COLOMBAN (qui arrive à 19h10) Jean Luc BERTAMELLE (qui arrive à 19h30)

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- Approuve le compte rendu de la séance précédente et signe le registre des délibérations du Conseil Municipal.

Compte Administratifs 2012

Tous les comptes ont été présentés et examinés. Monsieur le Maire quitte la salle et ne participe pas à la délibération

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les Comptes Administratifs faisant ressortir les résultats suivants :

- Budget Principal :

○ Dépenses Fonctionnement :	203 869,15
○ Recettes Fonctionnement :	298 604,69
• Excédent de Fonctionnement :	94 735,54
○ Dépenses Investissement :	344 990,16
○ Recettes Investissement :	265 595,62
• Déficit d'Investissement :	79 394,54

Résultats de clôture 2012 : excédent de fonctionnement : 153 304,63

- Budget Eau/Assainissement :

○ Dépenses Fonctionnement :	37 924,18
○ Recettes Fonctionnement :	74 448,14
• Excédent Fonctionnement :	36 523,96
○ Dépenses Investissement :	75 411,93
○ Recettes Investissement :	73 218,58
• Déficit Investissement :	2 193,35

Résultats de clôture 2012 : Déficit d'investissement 12 002,22

- Budget Régie Electrique :

○ Dépenses Fonctionnement :	59 024,92
○ Recettes Fonctionnement :	3 244,55
• Déficit de Fonctionnement :	55 780,37
○ Dépenses Investissement :	0,00
○ Recettes Investissement :	3 706,60
• Excédent d'investissement :	3 706,60

Résultats de clôture 2012 : Déficit Fonctionnement 30 528,99

Affectation des résultats sur le budget primitif

- Budget Principal :

○ Recettes Fonctionnement : 002 : Excédent reporté :	153 305
○ Dépenses Investissement : 001 : déficit reporté :	261 867
○ Recettes Investissement : 1068 : besoin de financement :	261 867

- Budget Eau/Assainissement :

○ Dépenses Investissement : 001 : déficit reporté :	52 253
○ Recettes Investissement : 1068 : couverture du déficit :	40 250

- Budget Régie Electrique :
 - Dépenses Fonctionnement : 002 : déficit reporté 35 468
 - Recettes Fonctionnement : 001 : excédent reporté 4 939

Vote des taux d'imposition :

- Taux imposition actuels :
 - T.H. 7.83 %
 - F.B. 6.36 %
 - F.B.N.B. 73.16 %
 - C.F.E. 19.51 %

Le budget a été équilibré avec les taux actuels, Le Conseil Municipal décide de les conserver

Approbation et vote des Budgets primitifs 2013

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les budgets primitifs 2013 qui s'équilibrent en dépenses et en recettes

- Budget Principal :
 - Fonctionnement : 434 820
 - Investissement : 474 197
- Budget Eau/Assainissement :
 - Fonctionnement : 108 109
 - Investissement : 127 949
- Budget Régie Electrique :
 - Fonctionnement : 111 752
 - Investissement : 8 647

M. CHATELLET indique que la Régie de Bozel est intervenue en 2012 et que ses tarifs seront identiques en 2013. En concertation avec BOZEL, les plans de récolement des réseaux devront, dans le futur, être scannés pour application sur un logiciel de géo-localisation et mise en place de nouveaux compteurs dits « intelligents »

Prolongation par avenant du contrat d'assurance statutaire du personnel

La commune a signé avec GRAS SAVOYE un contrat pour assurer son personnel en cas d'arrêt de travail. Le présent avenant a pour effet de prolonger pour une durée d'un an les clauses du contrat. Il prend effet au 1^{er} janvier 2013. Pour information, la commune paie 2 092€ par an. M. le Maire reçoit l'autorisation de signer cet avenant.

Approbation règlement de l'eau

Le document proposé est adopté à l'unanimité. Il sera transmis en Sous Préfecture pour contrôle de légalité. Il sera fourni à toute demande et à tout nouvel abonné.

Approbation du plan d'aménagement du cimetière

Le règlement du cimetière a été établi par arrêté du maire. Le Conseil Municipal doit approuver le plan d'aménagement. M.CHATELLET explique comment sera organisé ce futur plan. Il est adopté à l'unanimité.

Contentieux d'urbanisme, demande en annulation au TA d'une déclaration préalable

Au titre de nos garanties chez AXA Juridica, la commune sera représentée par Maître LOCATELLI, avocat à Grenoble. Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à ester en justice et donne son accord pour le règlement des honoraires restant à notre charge suivant une convention d'honoraires qui nous sera transmise. Les crédits ont été prévus au Budget.

Bail de location de l'appartement de l'école

Au vu du bilan : Dépenses – Recettes, le Conseil Municipal a décidé de louer l'appartement du 1^{er} étage libre depuis quelques mois. Un jeune couple est intéressé. Il est décidé d'établir un bail de 6 ans commençant le 01 avril 2013 pour un loyer de 400 €/par mois. Il reste à voir des problèmes de chauffage.

Régularisation utilisation du garage de l'école

Le garage de l'appartement du 1^{er} étage a été occupé du 15 novembre au 15 mars 2013. A titre de régularisation, le Conseil Municipal donne son accord pour la signature d'un contrat temporaire pour la somme de 28 € par mois.

Demande de subvention pour :

- Ecole Ste Thérèse, classe de mer des CM1 CM2, 1 enfant, participation de la famille : 360 €. Décision : subvention communale : 150 € par enfant.
- Ecole de Salins, voyage à Paris, 3 enfants, participation demandée à la mairie : 212 € par élève. Décision : la commune versera la même somme que celle de Salins.

Motion de soutien pour le maintien de l'hôpital de Moutiers

La commune a reçu un courrier la sollicitant pour soutenir le collectif de défense de l'hôpital. Suite à la décision de ne plus construire de nouvel hôpital à La Bâthie, le collectif de défense souhaite qu'aucun service ne soit supprimé à Moutiers et rappelle la nécessité de soutenir le Collectif afin de garantir une offre de soins en Tarentaise. Motion adoptée à l'unanimité et à envoyer à l'ARS au Préfet et au Collectif.

Régularisation versement des indemnités du personnel

La Directrice des services pendant ses arrêts de travail a bénéficié de ses primes. La Trésorerie Principale, sauf délibération autorisant le maintien de ces indemnités, en demande le remboursement. Considérant que malgré ses arrêts de travail, elle a été très souvent sollicitée pour des avis, des courriers et la rédaction des règlements du cimetière, du service de l'eau et de l'assainissement et de conseils sur d'autres affaires, le Conseil Municipal décide le maintien des primes de l'agent pour l'année 2012.

Affaires diverses :

- Par délibération du 11/01/2013, le conseil Municipal avait élu Mme LEMOINE titulaire au SIERSS ; or elle était suppléante au SIERSS. Le poste de suppléant est donc vacant. Mme CHAVOUTIER se présente et est élue à l'unanimité déléguée suppléante au SIERSS.
- Biens sans maître. Le dossier a été envoyé aux Hypothèques pour enregistrement des parcelles appartenant à la commune. Cependant, notre demande a été rejetée au motif principal de défaut de paiement d'avance de la contribution de sécurité immobilière. Le Conseil Municipal décide que les formalités seront établies par notre notaire.
- La commune pourrait obtenir une subvention sur un devis de 25 240 € HT pour la fabrication et la pose de barrières métalliques sur le mur du cimetière ainsi qu'un portail. Un dossier de demande de subvention sera adressé au Conseil Général sur le fonds FDEC 2013.
- La mairie de Moutiers nous a adressé un état de dépenses scolaires 2012 pour 2 enfants de la commune. Pour chaque enfant, les frais s'élèvent à 1 296,79€ Considérant que le service cantine-garderie existe à l'école de Salins les Thermes, le Conseil Municipal décide de ne pas participer aux frais scolaires demandés par la mairie de Moutiers.
- Emet un avis favorable sur l'arrêté de projet de périmètre pris par M. le Préfet de Savoie qui étend le territoire de la Communauté de Communes CCCT à la commune de St Martin de Belleville.
- Intercommunalité :
Pour information : le SIVOM sera dissous début 2014. Ses compétences seront transférées à la Communauté de communes et à d'autres syndicats.
. Le Conseil Municipal est informé que le Conseil Général étudie la possibilité de faire participer les familles au coût du transport scolaire.
. Les coûts de collecte et traitement des ordures ménagères seront répartis désormais entre les habitants
. Opérations Programmées Habitat : en cours de validation à la CCCT, des aides pour l'amélioration de l'habitat pourront être octroyées sous certaines conditions.
. EHPAD d'Aigueblanche : ouverture en juin avec remplissage progressif
. SIERSS : participation communale : 3 118 €
. La maison médicale regroupant les 4 médecins de Moutiers est en place et située « 18 rue de la Licorne à Moutiers »

- Le Conseil Municipal donne son accord pour :

. Le contrôle des aires de jeux cette année (groupement de commande avec le SIVOM pour des tarifs négociés)

. L'entretien des cloches, devis SAE de 1 360,23 € accepté.

. Le règlement du déficit du centre aéré « Regain » (392 €) pour la part revenant à la commune du fait de la participation d'enfants de la commune.

. Protection du village : décide l'achat d'une parcelle et l'échange d'une autre.

. Un particulier a demandé un nouveau branchement d'eau et d'électricité pour sa maison. Les services de la Régie Electrique de Bozel établiront un devis pour l'électricité, la société H2 Eaux pour l'eau. Ces frais seront à la charge du demandeur.

Prochain conseil municipal : en mai, la date sera précisée ultérieurement.

La séance est levée à 22 heures 30.

Vu par nous, Maire de la Commune de FONTAINE LE PUIITS, pour être affiché le 11 avril 2013 à la porte de la Mairie.

A FONTAINE LE PUIITS, le 10 avril 2013

Le Maire
Marin SOLLIER